

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 23 JUIN 2020

PRÉSENTS :

M. Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et M.s Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, *Échevins*
Mmes et M.s Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

M. Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

M. Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

-

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 15 juin 2020, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 23 juin 2020

à 20h00

Salle B du Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Comptes communaux 2019 - Art. L1122-23 du CDLD

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2019 aux montants ci-après :

- Service ordinaire: Résultat budgétaire global : + 7.249.714,09 €;
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global + 885.279,19 €.

M. Devin présente les comptes communaux pour l'année 2019.

Le compte budgétaire 2019 du service ordinaire de la Ville de BINCHE se termine :

- par un boni budgétaire à l'exercice propre de 521.502,12 €

- par un boni budgétaire global de 7.249.714,09 €

- par un boni comptable global de 7.912.044,71 € (la différence provient des engagements reportés soit 662.330,62 €)

Ces résultats tiennent compte d'une mise en provision pour risques et charges de 700.000€ et d'un prélèvement de 1.700.000€ afin de financer des investissements à l'extraordinaire.

Le compte 2019 présente à l'extraordinaire :

- *Un boni budgétaire global de 885.279,19 €*
- *Un boni comptable de 7.829.651,69 €*
- *Les engagements reportés de l'exercice 2019 sont de 2.000.738,92 €*
- *Les engagements reportés des exercices antérieurs sont de 4.943.633,58 €*
- *Le montant total des engagements reportés (tous les exercices confondus) est de 6.944.372,50 €*

Les dépenses d'investissements engagées sur l'exercice propre (2019) sont de 3.386.544,12 € sur un budget total (après MB) de 5.568.320,37€.

Les crédits d'investissements 2019 non engagés sont de 1.930.080,81€.

Sur 68 dossiers prévus au service extraordinaire en 2019, 8 n'ont pas été engagés (soit 11,7%). La plupart font l'objet d'une réinscription en modification budgétaire n°1.

Les dépenses engagées relatives aux 60 autres dossiers (3.386.544,12€) euros concernent des projets estimés à 3.638.239,56 euros (crédits prévus).

M. Devin précise par ailleurs, qu'en raison du Covid, la Wallonie permettra, en 2021, de présenter un budget en déficit de 3% et en 2022, un budget en déficit de 5%. Il précise enfin que le bureau du plan table sur une diminution de l'ordre de 18% du PIB, suite du Covid 19.

M. Bejarano Medina présente la note relative aux comptes communaux et remercie Mme la Directrice financière et le personnel du Service des Finances pour leur participation, à des degrés divers, à la préparation de ce compte communal 2019 et à l'élaboration de la 1^{ère} modification budgétaire 2020, avec pour toile de fond la crise sanitaire du Coronavirus.

LES CHIFFRES

- Le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de 521.502 €.
- Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 7.249.714 € et ce, avec un prélèvement d' 1.700.000 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à nos investissements.
- Ce résultat tient compte également d'une provision pour risques et charges de 700.000 € que le collège communal a souhaité affecter aux futurs budgets (2021 & 2022) si les répercussions négatives du Covid-19 annoncées par les autorités régionales déséquibleraient nos finances communales. La Ville de Binche détiendra de cette manière une provision d' 1.700.000 € (500.000 € provisionné en 2014, 500.000 € en 2016 et 700.000 € en 2019) disponible pour maintenir l'équilibre budgétaire et assurer la continuité des services pour les années à venir !
- (Au 31.12.2019, les engagements à reporter vers l'exercice 2020 s'élevaient à 662.330 €.)

LES RECETTES

Le volume global des recettes pour l'exercice 2019 s'élève à 37.592.005 €.

Les principaux types de revenus :

- Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville) : 17.990.093 €. Elles représentent 48% des recettes totales.
- Le Fonds des communes : 11.523.913 €. Ce qui représente près de 31% des recettes globales. (+339.878 € par rapport à 2018)
- Les subsides ordinaires (subventions et aides reçues des autorités fédérales, régionales et communautaires) reçus : 4.106.146 €. Ils se chiffrent à 10,7 % des recettes de l'année.

- Les dividendes (Intercommunales Gaz & Electricité, etc...) s'élèvent à 1.266.828 € et représentent 3,3 % des recettes totales.

LES DEPENSES

Le volume global des dépenses pour l'exercice 2019 s'élève à 37.070.503 €.

Les principales dépenses :

- Le personnel : 15.005.211 €. Ce qui représente 40,4 % des dépenses globales de l'année.
- Les frais de fonctionnement : 4.613.911 €. Ce qui représente 12,4 % des dépenses de l'année.
- Les transferts : 13.084.441 €. Ce qui représente 35,3 % des dépenses totales.

Les principaux transferts :

1. Dotation de 4.500.000 € au CPAS.
 2. Dotation de 3.740.132 € à la Zone de Police.
 3. Dotation de 1.445.540 € au Service Régional d'Incendie.
 4. Coût vérité des déchets : 1.843.049 €
- Les dépenses de dette : 3.666.938 €. Ce qui représente 9,9 % des dépenses globales de l'année. Elles comprennent la dotation de 238.800 € à la Régie foncière et 286.400 € d'emprunts de tiers/part Etat (recettes correspondantes) (soit une dette réelle de 3.143.738 €...).

LES INVESTISSEMENTS

En 2019, la Ville de Binche a affecté un budget de 5.568.320 € aux divers investissements extraordinaires. Sur les 68 dossiers prévus, 8 n'ont pas pu être engagés soit 11,7 % (et la plupart seront réinscrits en MB 1/2020).

Les principaux secteurs d'investissements en 2019:

- 1.248.322 € en voiries.
- 569.089 € pour l'enseignement
- 753.363 € pour le sport et la culture (dont la toiture du théâtre)

Le recours raisonné à l'emprunt associé aux subventions recueillies nous permet de garder sous contrôle notre dette dont l'encours (capital à rembourser) a diminué en 2019 d'1.075.120 € (31.447.089 €/32.522.209 € en 2018) ainsi que la durée théorique moyenne de remboursement (de 17,46 années à 13,73 ans).

CONCLUSION

- *Nous continuons à dégager un boni à l'exercice propre et nous provisionnons pour le futur.*
- *Notre fiscalité reste stable. Pas de nouvelle taxe !*
- *Nous maintenons nos investissements afin de répondre au mieux aux attentes de nos citoyens.
3.386.000 € ont été engagés en 2019 et 23.500.000 € pour la période 2016-2019...*
- *Nous travaillons au jour le jour pour décrocher le maximum de subventions auprès des autorités afin de mener à bien tous nos projets.*

Ce compte 2019 constitue bien le reflet exact de notre bonne situation financière.

M. Piret intervient en relevant premièrement, une diminution constante du résultat à l'exercice propre même hors prélèvement et deuxièmement, une augmentation des recettes et des dépenses. Il constate, au sein de ces dépenses, une constante dans les comptes communaux successifs qui consiste en une augmentation des dépenses de dettes. M. Piret indique que cette constante est problématique dès lors que les charges de dettes sont imparables et que la Ville de Binche ne pourra pas échapper à leur remboursement. C'est une dépense qui est non compressible. Il indique que l'augmentation constante de cette dépense met en péril l'équilibre financier de la Ville de Binche. Il relève qu'en 2019 et par rapport aux charges de dettes 2018, il y a 594.000 EUR de dépenses de dettes en plus pour 2019, soit une augmentation de 15% sur un an. Il précise que si la Ville de Binche peut se permettre, dans la situation financière actuelle, cette charge de dette, l'augmentation de celle-ci resserre de manière systématique le boni de la Ville de Binche et M. Piret estime, qu'en cas de choc à l'avenir et notamment via une augmentation des taux d'intérêts, cette dépense non compressible déséquilibrerait les finances communales.

M. Devin répond qu'il ne manque jamais de rappeler, à la suite des remarques récurrentes de l'opposition sur les charges des dettes qui augmentent, l'historique de cette dette. La charge de dette a été étalée par le groupe Union sur une période de 30 ans. Cette dette était historique et le choix de l'étaler sur cette période répondait à des enjeux qui ont été appréciés par le groupe Union. Cet étalement ne peut avoir pour conséquence, jusqu'en 2034, qu'une augmentation des charges de dettes puisqu'aucune part ne tombe sur cette période d'étalement. Tous les projets d'investissements financés par l'emprunt et portés par la Ville de Binche et qui consistent en un investissement pour les générations futures, résultent aussi dans une augmentation des charges de dettes. Les investissements qui sont menés, le sont en faveur de la Ville de Binche et de son futur. Ainsi, cette dernière prévoit la réfection et le remplacement des égouts dans le quartier de la Régence. Ces égouts en briques ont une ancienneté de 50 et 100 ans et il s'agit donc d'améliorer le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain, au sein de ce quartier. La Ville de Binche cherche systématiquement les subsides pour mener à bien ces types de projets et c'est une chance que nous ayons les meilleurs relais au sein des Pouvoirs subsidiaires afin de pouvoir limiter la charge financière qui résulte de ces projets. Ceux-ci sont menés dans le meilleur contexte financier possible. Par ailleurs, M. Devin relève que la bonne gestion de la Ville de Binche permet de soutenir la dette et le travail de l'ensemble de l'équipe afin de chercher des subsides permettant de limiter le recours à l'emprunt pour l'exécution de ces travaux. Il rappelle que les taux d'emprunts permettent de mener les projets à un coût financier limité en raison de ces taux plancher. M. Devin poursuit en indiquant que le groupe Union vote systématiquement contre les budgets mais reste favorable aux projets qui sont portés grâce à ces budgets. Il estime, pour sa part, que l'un ne va pas sans l'autre et les projets ne peuvent être menés que sur base du budget auquel le groupe

Union s'oppose. Il invite donc le groupe Union à ne pas croire que la majorité danse sur les tables. Actuellement, en raison de la crise Covid, il interpelle chacun sur la morosité ambiante où l'on peut voir ce qu'est une ville sans festivités. Il estime que l'on devra s'en souvenir lorsqu'il sera permis à la Ville de Binche d'organiser, à nouveau, des événements sur le domaine public et en faveur de tous les citoyens. Il termine en indiquant que la Ville de Binche n'emprunte pas 5 ou 10 millions d'euros comme décidé par d'autres villes et il estime qu'en ne le faisant pas, la Ville de Binche a bien en tête les remarques du groupe Union relatives à la bonne gestion des finances communales, qui est un enjeu partagé par chacun au sein du Conseil communal.

M. Piret indique que le groupe Union va s'abstenir et non pas sur base d'un manque de qualité du travail qui a résulté dans la présentation du compte mais en raison de la politique dont ce compte 2019 résulte.

Pour: 26

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHERAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 5

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

2. Approbation de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2020

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2020, aux chiffres suivants :

- Service ordinaire, résultat global : boni 6.069.995,53 €;
- Service extraordinaire, résultat global : boni 1.091.913,62 €.

M. Bejarano Medina présente le projet de modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020.

Lors de l'élaboration de notre budget initial 2020, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de 245.633 € et en résultat final un boni supposé de 6.018.233 €.

Cette 1^{ère} modification rectifie ainsi nos prévisions initiales :

Le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève à 160.336 € (-85.297 €) et le résultat final cumulé à 6.069.995 € et ce, après un prélèvement de 1.700.000 € transféré vers le fonds de réserve extraordinaire.

Cette augmentation (+ 51.762 €) par rapport au budget initial se justifie par l'introduction du résultat réel du compte 2019 (7.249.714 €) sans négliger la constitution de la provision de 700.000 € au compte 2019 pour faire face, le cas échéant, aux conséquences à venir du coronavirus.

Nous devons également tenir compte de l'entrée d'éléments neufs tant en recettes qu'en dépenses.

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs :

- L'intégration du boni du service ordinaire compte 2019
- le complément de taxe sur la diffusion publicitaire 56.016 €
- L'inscription des 95 % du précompte immobilier non perçu par l'Etat à la clôture du compte 847.371 €
- La taxe sur les immeubles inoccupés 65.250 €

A l'exercice propre

A la suite du confinement, les prévisions de recettes :

- De prestations (entrées piscines, locations salles, théâtre, transports scolaires) ont été revues à la baisse – 68.400 €
- De transferts (redevances marchés, zone bleue, débit de boissons, occupation de voirie, écrits publicitaires, documents administratifs) ont également été diminuées mais compensées par les aides de la RW (achat de masques) et l'allègement fiscal des taxes «annulées» soit + 13.665 €
- De dettes n'ont pas subi de modifications...

Ce qui nous amène à une majoration de recettes de l'ordre de 305.407 € par rapport à l'ensemble des recettes 46.320.568 € soit une variation de 0,65 %.

En matière de dépenses :

Pour les exercices antérieurs :

Il s'agit principalement

- De régularisation de traitements du personnel communal ainsi que l'ONSS qui en découle.

A l'exercice propre :

Les réajustements de crédits concernent principalement des dépenses :

1. de personnel : adaptation des congés maladie non rémunérés et des non-remplacements aux dates prévues avant la crise sanitaire – 198.935 €
2. de fonctionnement : liées au coronavirus + 200.000 €. Certaines fonctions budgétaires ont été diminuées suite à l'annulation d'activités programmées (Euro 2020, certains carnivals, Village Kids, chasse aux œufs, mérites sportifs, etc... et d'autres articles ont été augmentés (frais de formation permis C, entretien des bornes hydrauliques,...) – rectification des dépenses de fonctionnement + 194.375 €
3. de transfert : augmentation de la dotation de la FE St-Ursmer et du crédit PCS (Art 20) + 10457 €
4. de dettes : projet HGHP-lampes sodium Ores terminé – 1^{ère} annuité + 24.664 €

Ce qui nous amène à une augmentation des dépenses de 253.635 € sur l'ensemble des dépenses 40.302.344 € soit 0,63 % de progression.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Retenons d'une part, l'inscription du résultat du compte 2019 (885.279 €). Les projets 2019 non engagés sont réinscrits dans cette modification. Il s'agit principalement de dossiers subsidiés et financés par emprunts pour un montant de 1.198.950 €... tout en respectant la balise d'emprunt.(2019-2020)

- SAR/LS298 Ancien atelier de confection Lescalier
- Restauration du clocher de la collégiale Saint-Ursmer
- Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville
- Aménagement de la place du Centenaire
- ZIT de la rue de Fontaine
- Achat de terrain pour la ZIT
- Aménagement ZIT ruisseau Bonne-Espérance/Menu Bois/Waudrez
- Honoraires auteur de projet construction logements Eco-quartier
- Honoraires auteur de projet avenue Wanderpepen
- Modernisation et remplacement du central téléphonique au centre administratif

D'autre part, 5 nouveaux projets ont été sélectionnés...

- WIFI 4EU – 20.000 € (subside 15.000 €)
- Rénovation urbaine Péronnes (projet Wanty) honoraires auteur de projet – 90.000 € subsidié totalement
- Rénovation urbaine îlot des Pastures honoraires auteur de projet – 85.000 € subsidié en totalité
- Rénovation des sanitaires école cité Jardin – 50.000 €
- Illuminations fin d'année – 25.000 €

M. Piret indique que dans l'ensemble cette modification budgétaire est technique et elle s'inscrit dans la philosophie du budget initial. Il pensait que l'impact budgétaire du Covid19 serait plus important dans cette modification budgétaire mais constate qu'il y est limité. Pour le reste, il indique que l'adaptation est à la marge et donc dans la continuité du budget initial.

M. Devin relève que des crédits, pour un montant de 991.000 EUR, sont inscrits afin de permettre la rénovation du clocher de la Collégiale. Des crédits importants sont également inscrits pour des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville, pour la rénovation de la Place du Centenaire ou encore pour le déploiement de l'infrastructure contre les inondations. Il indique que ces projets sont consentis dans l'intérêt des Binchois, actuellement et pour le futur et il estime, à la suite de son intervention relative au compte 2019, que l'on ne peut évidemment pas être contre le budget et les voies et moyens permettant de soutenir ce budget d'une part et les projets contenus d'autre part. Il invite chacun à être cohérent sur ces aspects.

Pour: 26

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 5

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

3. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2020

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2020 en date du 31 mars 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 13.132.359,79€.

Notification

REGIE FONCIERE

4. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2019

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) pour l'exercice 2019 de la Régie foncière aux montants suivants:

En recettes, à la somme de : 1.387.789,13 €;

En dépenses à la somme de : 620.545,08 €;

Bilan, compte de résultats et annexe, au résultat positif de : 888.987,21 €.

Accord à l'unanimité

5. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2020

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2020 aux montants ci-après, soit une modification budgétaire n° 1 en équilibre:

- Recettes : 2.345.753,84 €;

- Dépenses: 2.345.753,84 €.

Accord à l'unanimité

6. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le premier trimestre 2020

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le premier trimestre 2020, en date du 31 mars 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 1.036.119,60 € (un million trente-six mille cent dix-neuf euros et soixante cents).

Notification

FISCALITE

7. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19

- DECISION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19.

Mme Leroy indique que la Wallonie a permis aux Villes et Communes d'alléger les taxes et les redevances pesant sur les indépendants en cette période de Covid19. Elle précise que les marges de manœuvre sur les taxes et redevances étaient très limitées à Binche puisque qu'aucune taxe sur les terrasses et les enseignes n'était notamment enrôlée à Binche. Dès lors, ces mesures d'allègement étant limitées, la Ville de Binche a pris position de lever la taxe sur les débits de boissons en 2020 ainsi que sur la redevance des maraîchers abonnés au marché communal et au prorata de l'annulation des marchés auxquels ils sont abonnés.

Accord à l'unanimité

8. Impositions communales - 040/363-03- Règlement taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2020 - Modifications

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver les modifications apportées au règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

M. Devin indique qu'un règlement taxe adapté est proposé au vote du Conseil communal. Il s'agit de diminuer, à raison de 10 ou 20 EUR selon la composition du ménage, le taux de la taxe des immondices. Il explique qu'il n'y aura aucune mesure d'allègement fiscal réel qui résultera de ce nouveau règlement taxe. En effet, cette modification résulte de l'impossibilité pour la Ville de Binche de poursuivre avec la distribution de chèques « sacs poubelle » étant donné qu'aucune offre n'est déposée par des prestataires pour prêter ce service. La Ville de Binche ne distribuera donc pas de chèques « sacs poubelle » d'une valeur de 10 ou 20 EUR. Les ménages recevaient 1 à 2 rouleaux de sacs poubelle. Il est dès lors proposé au Conseil communal d'adapter le règlement fiscal afin de diminuer le taux de la taxe d'une part et en contrepartie de ne plus prévoir la distribution de chèques « sacs poubelle » d'autre part. A la suite de son vote par le Conseil

communal, ce règlement sera soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

9. Marché stock coussins berlinois 2020

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché stock coussins berlinois 2020 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf 1717 et le montant estimé du marché "Marché stock coussins berlinois 2020", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.314,230 € hors TVA ou 49.990,22 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 423/741-52 (n° de projet 20200037).

Accord à l'unanimité

10. Installation de panneaux photovoltaïques

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Installation de panneaux photovoltaïques », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf 1721 et le montant estimé du marché "Installation de panneaux photovoltaïques", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.105,80 € hors TVA ou 39.692,14 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 722/723-60 (n° de projet 20200022) pour l'installation et au budget ordinaire à partir 2021 sur l'article 722/125-06 pour les frais d'entretien.

Accord à l'unanimité

11. Réalisation d'un batardeau amovible (barrière anti-inondation) sur le RAVeL (réseau autonome de voies lentes) en amont de la rue des Saules à Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché objet "Réalisation d'un batardeau amovible (barrière anti-inondation) sur le RAVeL (réseau autonome de voies lentes) en amont de la rue des Saules à Waudrez", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1726, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réalisation d'un batardeau amovible (barrière anti-inondation) sur le RAVeL (réseau autonome de voies lentes) en amont de la rue des Saules à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 60.762,71 € hors TVA ou 73.522,88 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 article 481/733-60/2018 (numéro de projet 20180023).

M. Devin indique que ce projet a vocation de se déployer sur le tronçon du Ravel situé entre la rue des Saules et la rue du Bourleau. Les installations prévues au CSC et recommandées dans le cadre de l'analyse sur la lutte contre les inondations à Waudrez consisteront en l'installation d'un dispositif de barrières pleines qui permettront de retenir la boue et les eaux, lors d'épisodes de pluie intense. Ce dispositif se déploiera sur le Ravel grâce à l'autorisation délivrée par la Wallonie. Une discussion est en cours avec le SPW afin de déterminer quelle sera la déviation mise en place lors de l'installation de ce dispositif et la période durant laquelle ce dispositif amovible pourra être déployé.

M. Piret demande quand le dispositif sera installé et si cela le sera pendant les mises en alerte de risques orageux ou de manière récurrente et quel sera également le protocole mis en place.

M. Devin répète que la Ville de Binche travaille de concert avec le SPW afin de trouver une solution mais pense que l'on devrait se diriger vers le déploiement de cette infrastructure durant la saison à risques et qui couvre la période de mai à août. Les précisions pourront être apportées dès que cette proposition aura été validée par les différentes parties.

Accord à l'unanimité

12. Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine - Approbation des conditions et du mode de passation à la demande du pouvoir subsidiant de mise à jour des documents traçabilité des terres

- **APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine", le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1522 modifié et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine", établis par l'auteur de projet, GEOLYS sprl, Rue des Champs Elysées 4 à 5590 Ciney. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 204.695,97 € hors TVA ou 247.682,12 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 481/733-60/2019 (n° de projet 20190131).

Accord à l'unanimité

13. Rénovation et extension de la piscine communale de Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Ratification de la décision du Collège communal 15 juin 2020

- RATIFICATION

Dans le cadre du marché "Rénovation et extension de la piscine communale de Binche", le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 15 juin 2020 d'approuver le cahier des charges réf. 1728 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation et extension de la piscine communale de Binche", établis par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy 53 à 7000 MONS. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 1.557.652,33 € hors TVA ou 1.884.759,32 €, 21% TVA comprise;
- le choix de la procédure concurrentielle avec négociation comme mode de passation du marché;
- le financement de la dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 764/723-60 (n° de projet 20190244) en la couvrant par fonds propres, subsides et autre source de financement.

M. Devin s'enorgueillit que Binche puisse exploiter une piscine et permettre ainsi aux citoyens, avec 70.000 bains par an, d'apprendre la natation et notamment à de nombreux enfants dans le cadre des programmes scolaires. Il indique que les montants d'offres reçus à la suite de la mise en concurrence sont trop élevés et la proposition faite est dès lors d'autoriser une adaptation dans le mode de passation et de sorte qu'à la suite de la remise des premières offres, une négociation puisse être nouée avec les différentes entreprises pour pouvoir adapter leurs offres. La Ville de Binche pense que les offres ont été remises à la hausse dans un contexte « Covid » qui n'a pas permis aux entreprises d'avoir les meilleurs prix de la part de leurs sous-traitants pour des techniques spéciales, ces derniers n'étant pas disponibles.

Accord à l'unanimité

14. Rénovation urbaine - Réaménagement des voiries du quartier de la Régence- Rues des Archers/de la Régence/Bard à Binche

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché objet "RENOVATION URBAINE - Réaménagement des voiries du quartier de la Régence : rues des Archers, de la Régence et Bard à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1714, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "RENOVATION URBAINE - Réaménagement des voiries du quartier de la Régence : rues des Archers, de la Régence et Bard à Binche", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et au aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 3.786.730,35 € hors TVA ou 4.581.943,72 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60 (n° de projet 20200016) en la couvrant par emprunt et subside.

M. Devin précise que le projet de rénovation du Quartier de la Régence a fait l'objet d'un avis aux riverains et qu'ils sont invités, s'ils le souhaitent, à consulter le dossier et les plans au sein du service. L'entame de la rénovation sera donnée en août avec le remplacement des impétrants au sein de la rue des Archers sur le tronçon compris entre la route de Mons et la deuxième partie de la voirie des Archers.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

15. Acquisition d'un camion permis B 3,5T compacteur de déchets à chargement latéral

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Acquisition d'un camion permis B 3,5T compacteur de déchets à chargement latéral", le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf 1716 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion permis B 3,5T compacteur de déchets à chargement latéral". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 875/743-53 (n° de projet 20200033).

Accord à l'unanimité

16. Acquisition d'un camion permis B 3,5T pour le Service des Fêtes

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un camion permis B 3,5T pour le Service des Fêtes », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf 1727 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion permis B 3,5T pour le Service des Fêtes". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.900,00 € hors TVA ou 49.489,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 763/743-53 (n° de projet 20200032) par fonds propres.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

17. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020

- APPROBATION

L'IGRETEC tiendra son Assemblée Générale ordinaire le 25 juin 2020 sans présence physique. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IGRETEC.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

18. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2019, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray en sa séance du 02 avril 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 8.338,21 € ;
- Dépenses : 4.962,75 € ;
- Excédent : 3.375,46 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 5.485,14 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 11

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

19. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez après réformation

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 17.414,09 €;
- Dépenses : 13.667,10 €;
- Excédent : 3.746,99 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 3.544,24€, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 11

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

20. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix après réformation

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 29 avril 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019 :

- Recettes : 22.799,09 €;
- Dépenses : 13.127,08 €;
- Excédent : 9.672,02 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 10.254,87€, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 11

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

21. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2019, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 07 avril 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 21.788,21 €;
- Dépenses : 20.341,09 €;
- Excédent : 1.447,12 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 18.636,58 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRON, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 11

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

22. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines après réformation

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 6 février 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 26.390,10 €;
- Dépenses : 21.605,62 €;
- Excédent : 4.784,48 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 17.171,17€, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRON, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 11

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

23. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 2 - Approbation des plans de pilotage des écoles fondamentales Binche 2, 3, 5, 6 en vue de leur présentation au DCO avant l'adoption définitive et la contractualisation entre le Pouvoir Organisateur et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un « Contrat d'objectifs »

- DECISION

Suite à la restructuration de nos écoles fondamentales procédée à la rentrée 2019, le Conseil communal est invité à approuver les plans de pilotage rédigés par les directions et les équipes pédagogiques des nouveaux groupements scolaires qui ont été associés à la deuxième vague par

l'administration de la Communauté française. Ces plans de pilotage seront envoyés au DCO (délégué au contrat d'objectifs) en vue d'être analysés afin de vérifier la pertinence des objectifs que se sont fixés les écoles ainsi que les outils de contrôle qui seront mis en place pour apprécier si les objectifs fixés seront atteints ou pas. La contractualisation définitive entre le Pouvoir Organisateur, représenté par le Conseil communal, et la Fédération Wallonie-Bruxelles sera conclue pour une durée de 6 ans (Contrat d'objectifs).

M. Devin remercie le corps enseignant pour le travail pédagogique fourni pendant la crise mais également le travail d'amélioration des infrastructures via les interventions de mise en peinture.

Accord à l'unanimité

24. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/promotion sociale - Année scolaire 2019/2020 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2020

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer sur la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2020, dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

25. Enseignement artistique horaire réduit - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire - Choix de la procédure d'appel

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de Directeur/trice stagiaire dans un emploi définitivement vacant suite à la démission et au départ à la retraite du Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Binche.

M. Piret demande quelle sera la méthode d'appel aux candidats déployée pour la désignation de la nouvelle direction au sein de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Van Houter répond que la Ville de Binche procédera à un appel en interne et en externe et donc le plus étendu possible considérant que les candidatures en interne ne sont pas certaines. L'appel sera dès lors ouvert à tous.

Accord à l'unanimité

26. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2019/2020 - Académie de Musique, Danse et Déclamation et Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs - Tableau des populations scolaires arrêté au 31 janvier 2020 et vérifié par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau des populations scolaires arrêté au 31 janvier 2020 de l'Enseignement artistique à horaire réduit et vérifié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

27. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2020

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 19 mai 2020.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

M. Piret indique être en accord avec les aménagements réalisés sur la Grand'Place et en faveur de l'extension des terrasses. Néanmoins, il ne comprend pas l'adaptation qui a été faite au niveau du carrefour, entre la rue Notre-Dame et la Grand Place et qui dévie la circulation entrant sur la Grand'Place vers la rue Saint- Jacques en mettant en danger les personnes qui traversent cette voirie, d'une part, en créant un problème au niveau du marchand de fruits et légumes situé à la rue Saint-Jacques et qui ne peut plus exposer ses produits et dont la file de clients est mise en danger d'autre part. Ensuite, M. Piret indique que globalement tout le monde suit correctement les règles mais que certains exploitants d'établissements Horeca ne respectent pas ces règles et que donc tous les soirs, ils créent des troubles à l'ordre public et au respect des règles liées au Covid19. Il demande quelles sont les initiatives prises par la Ville de Binche afin de lutter contre cette situation.

M. Calvagna interpelle le Collège communal concernant la plainte reçue des habitants de la rue Georges Dehavay et relative à l'inondation de leur cave.

M. Fragapane signale ensuite un problème lié à la circulation dans les rues Joseph Wauters et Albert Elisabeth. Il estime qu'il faut revoir les dispositifs de circulation au sein de ces voiries dès lors qu'à la rue Albert Elisabeth une queue de véhicules se forme et des véhicules empruntent les trottoirs. Il y a également une dégradation des poteaux placés par la Ville afin de protéger les trottoirs. En ce qui concerne la rue Joseph Wauters, la signalisation est problématique dès lors qu'elle permet des poches de stationnement en chicanes qui empêchent un bon flux de circulation. Ces poches de stationnement sont placées, selon lui, à trop grande proximité du carrefour.

M. Devin concernant la déviation des véhicules à la rue Saint-Jacques en raison du dispositif mis en place sur la Grand Place, indique qu'il s'agit là de la condition sine qua non donnée par la police afin d'éviter une prise de vitesse des véhicules entrant sur la Grand Place et afin d'éviter la collision au niveau du carrefour, dès lors que les véhicules qui tournent de la Grand Place vers la rue Notre Dame bénéficient d'une moins bonne visibilité sur les véhicules en sens inverse et en raison de l'extension des terrasses. Sur la seconde interpellation de M. Piret relative aux établissements peu respectueux des mesures Covid mises en place, M. Devin assure qu'il y a une forte vigilance de la police quant au bon respect des règles. En ce sens, plus de 500 procès-verbaux ont été dressés par la Zone de police locale concernant des infractions aux règles du Covid. Le jour de réouverture des établissements Horeca, la police a effectué un tour de l'ensemble des établissements avec le Service des Affaires économiques de la Ville de Binche afin d'expliquer les règles et de pouvoir donner tous les éléments de bonne compréhension des dispositifs et des procédures en place. La police reste vigilante quant au bon respect des règles sanitaires par tous.

Concentrant l'interpellation de M. Calvagna sur les inondations à la rue Georges Dehavay, M. Devin indique qu'un plan de rénovation de cette voirie est en réalisation et budgété au sein du Plan « Infrastructures » 2020/2026 du SPW. Il précise avoir sollicité l'intervention du Directeur de Cabinet sur ce dossier. Au sujet des rues Wauters et Albert Elisabeth, M. Devin explique que des poches de stationnement ont été créées afin de permettre le stationnement des riverains au sein de cette voirie et ont pour but de réaliser des effets de chicanes et ainsi limiter la vitesse des véhicules sur cette voirie. Sur la rue Albert Elisabeth, des places de stationnement ont également été créées pour diminuer la vitesse et pour augmenter la capacité de stationnement. Ceci induit une réduction de la largeur de passage mais qui reste règlementaire.

M. Fragapane demande le nombre de véhicules en infraction de vitesse.

M. Van Houter rappelle que l'objectif des infrastructures déployées afin de sécuriser les voiries communales, est de rendre le transit plus pénibles via ces voiries, afin que celles-ci soient utilisées à titre de déserte locale. La circulation de transit étant privilégiée sur les voiries régionales.

M. Fragapane sollicite la mise en place de poteaux afin de sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs.

Accord à l'unanimité

*

La séance publique est levée.